REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

COMMUNE D'ANIE 1

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (2022-2026)

Vue aérienne du marché

ANPC-TOGO
AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

PNUD

Mars 2022

COMMUNE D'ANIE 1

PLAN D'ACTION LOCAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

(2022-2026)

Table des matières

Définition des concepts clés 3
Introduction 5
I. Contexte et justification 5
II. Objectifs et méthodologie 5
2.1. Objectifs 5
2.2. Méthodologie 6
III. Environnement physique et humain de la commune d'Anié 1 6
3.1. Situation géographique 6
3.2. Environnement physique 7
3.2.1. Relief 7
3.2.2. Climat 7
3.2.3. Sols et ressources en eau 8
3.2.4. Végétation et faune 8
3.3. Milieu humain 9
IV. Cartographie des risques et menaces 10
4.2. Inondations 10
4.3. Vents violents 11
V. Gouvernance en matière de RRC 11
5.1. Au niveau national 11
5.2. Au niveau local 13
5.3. Capacités de la commune en matière de RRC 13
5.4. Analyse des forces faiblesses opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC 13
5.5. Genre dans la RRC 14
VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC 15
6.1. Composantes 15
6.2. Plan d'action 18
6.3. Evaluation des risques 25
VII. Mobilisation des ressources 25
7.1. Au niveau national et international 25
7.2. Au niveau local 25
VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions 26
Conclusion 28

Définition des concepts clés

Les définitions ci-dessous ont été données avec le souci de rendre plus compréhensibles et pratiques les concepts souvent utilisés dans la thématique de réduction des risques de catastrophes.

Accident chimique : événement imprévu lié à la présence de substances dangereuses qui sont nuisibles pour l'homme et l'environnement.

Accident radiologique : **é**vénement imprévu lié à la présence de matières radioactives nuisibles pour l'homme et l'environnement.

Accident technologique : **é**vénement imprévu lié au mauvais fonctionnement des équipements dans une installation industrielle susceptible de nuire à l'homme et à l'environnement.

Aléa : phénomène naturel ou anthropique susceptible d'affecter un espace donné. Exemples : inondation, vents violents, incendie, etc.

Atténuation/Mitigation : actions entreprises dans l'anticipation pour réduire les dommages et les pertes d'éventuelles catastrophes.

Autorité locale : toute personne compétente élue ou nommée qui a sous sa responsabilité la gestion d'une population résidente d'une zone géographique bien définie et assurant sa protection et son développement.

Catastrophe : grave perturbation du fonctionnement d'une société, suite à un évènement soudain, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que cette dernière ne peut surmonter avec ses propres ressources. Elle est d'origine :

-naturelle quand elle est causée par : inondation, tornade, vents violents, sécheresse, submersion marine, érosion côtière, tremblement de terre, éruption volcanique, glissement de terrain, feux de végétation, tonnerre, épidémie, épizootie, tempête de poussière, cyclone, etc.
-anthropique quand elle est causée par : incendies, accidents domestiques et de circulation, accidents biologiques et chimiques, pollutions, etc.

Changements climatiques :
réchauffement global ou planétaire qui se manifeste par des phénomènes d'augmentation des températures et de modification des saisons sur une longue période suite aux actions de l'homme contrairement à la variabilité climatique qui n'est pas due à l'action de l'homme. Ils sont une des causes majeures des catastrophes d'origine naturelle.

Conflit communautaire : une certaine forme de violence qui se traduit dans le rapport des forces existant à un moment donné entre les parties

Inondation : c'est la submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Menace : signe qui présage d'un évènement dangereux susceptible de se produire avec des conséquences négatives.

Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) : document de planification de la réponse en cas de catastrophes et menaces éventuelles.

Plan de contingence : document de planification des interventions face aux urgences liées aux catastrophes et menaces éventuelles.

Plan d'urgence : mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des situations d'extrême gravité.

Préparation : actions d'anticipation destinées à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages en cas de catastrophes et menaces.

Prévention : ensemble des mesures prises pour anticiper un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir ou de minimiser son impact.

Protection civile : ensemble de mesures, généralement mises en place pour protéger la population en temps de crise et de paix, afin de réagir face aux catastrophes et prévenir pour minimiser les conséquences des situations exceptionnelles en temps de paix.

Réduction des risques de catastrophe (RRC) : élaboration et application systématique de politiques, de stratégies et de pratiques visant à minimiser les effets négatifs des aléas sur la société dans le contexte général du développement durable.

Relèvement : actions menées pour rétablir les conditions normales de vie d'une communauté affectée par une catastrophe.

Résilience : aptitude d'une communauté potentiellement exposée à des aléas à développer des capacités de réponse face à une catastrophe.

Risque : danger éventuel sur l'homme et l'environnement.

Secours : sauvetage et assistance pendant et/ou après une catastrophe pour faire face aux premiers besoins de survie et de subsistance.

Situation d'urgence : situation créée par l'apparition réelle ou imminente d'un événement dangereux qui impose une action immédiate.

Système d'alerte précoce (SAP) : ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun l'information et l'alerte permettant à des individus ou des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour éviter ou réduire le risque de dommage ou de perte.

Vulnérabilité : degré auquel l'organisation d'une communauté, les services ou l'environnement vont probablement subir des dommages ou être perturbés par l'impact d'un danger.

Introduction

Les situations d'urgence ou de catastrophes liées aux aléas naturels et anthropiques auxquelles le Togo est exposé depuis les deux dernières décennies, ont amené le Gouvernement à accorder un intérêt particulier à la thématique de réduction des risques de catastrophes. Cela se traduit par la prise en compte de cette thématique dans les instruments de planification du développement notamment dans les politiques, programmes et projets. Les communautés à la base du fait de leur vulnérabilité sont celles qui paient le plus lourd tribut à la survenue des catastrophes. Outre les dommages et les pertes économiques enregistrés, on déplore parfois des pertes en vies humaines. Dans le but de contribuer à l'émergence de la culture du risque en vue d'accroître la résilience de ces communautés, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) a initié, en étroite collaboration avec les acteurs locaux, l'élaboration du présent plan d'action.
Ce plan élaboré pour une période de cinq ans (2022-2026), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), présente la commune d'Anié 1 et les aléas auxquels elle est exposée. Partant, il a ciblé les actions prioritaires à mener pour la réduction des risques de catastrophes et les pistes de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre.

I. Contexte et justification

Les changements climatiques constituent de nos jours l'un des défis majeurs qui se posent à la planète tout entière. De nombreux pays dont le Togo, font face régulièrement à des situations hydrométéorologiques extrêmes et marines qui sont sources de situations d'urgence ou de catastrophes avec un impact négatif considérable sur le développement socio-économique des communautés exposées. Il s'agit des aléas inondation, sècheresse, vents violents, érosion côtière, feux de végétation et incendies, etc. Suite aux pluies diluviennes en octobre 2010 causant de graves inondations, l'évaluation conjointe approfondie post-catastrophe Gouvernement-Banque Mondiale et PNUD, a estimé le coût des dommages, pertes et besoins de relèvement et de reconstructions à plus de dix-neuf (19) milliards de francs CFA soit $ US 43.934.165 (PDNA, 2010). Les leçons apprises de tous ces événements ont suscité l'intégration des risques de catastrophes dans les instruments nationaux de planification de développement en l'occurrence le plan national d'adaptation aux changements climatiques (2016) à travers les documents nationaux de planification de développement. Au niveau local, cette approche est soutenue par la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-11 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018, qui fixe les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de la protection civile prenant en compte la prévention et la gestion des catastrophes et menaces. Dans ce contexte, afin de renforcer la gouvernance locale en matière de réduction de risques de catastrophe (RRC), le ministère de la sécurité et de la protection civile, à travers l'Agence nationale de la protection civile a initié l'élaboration des plans d'action locaux pour les communes.

II. Objectifs et méthodologie

2.1. Objectifs

L'objectif général de ces plans d'action locaux est de contribuer à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans la planification du développement des communes.
Spécifiquement, il s'agit de :

- faire un état des lieux des risques et menaces des communes ;
- amener les communautés à prendre conscience des risques auxquels elles sont exposées ;
- identifier des actions prioritaires de développement communautaire pour la RRC ;
- identifier des pistes de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des actions prioritaires.

2.2. Méthodologie

Sous le leadership de l'ANPC, le processus d'élaboration des plans d'actions locaux a été participatif à travers des séances de concertations avec les acteurs communaux de développement. Cette démarche a permis de collecter suffisamment des données et informations au moyen d'un guide d'entretien semi structuré. Les discussions ont essentiellement porté sur : (i) l'évaluation des aléas ; (ii) la caractérisation de trois principaux aléas ; (iii) l'impact et la vulnérabilité ; (iv) l'inventaire des capacités existantes de gestion des risques de catastrophes ; (v) les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de RRC ; (vi) l'identification d'actions prioritaires, etc. Ont pris part aux concertations, les élus locaux élargis aux représentants des associations, groupements féminins et de jeunes, les CDQ-CVD, la chefferie traditionnelle, les planificateurs locaux de développement, les services déconcentrés de l'Etat, les syndicats communautaires, etc.
La démarche de recherche documentaire a porté sur les documents de référence notamment : le Guide pratique de gestion des risques de catastrophes et menaces à l'usage des autorités locales, les plans national et régionaux de contingence, la Stratégie nationale RRC, les Monographies des préfectures, le Cadre d'action de Sendai, etc. Le traitement et l'analyse de ces données, combinés à des recherches documentaires ont permis d'élaborer lesdits plans d'action qui ont fait objet de validation tant au niveau central que local (*photo 1 et 2*).

Photo 1 : Phase de validation du plan avec les acteurs locaux, Mairie, Anié.

Photo 2 : Phase de rédaction des plans par les acteurs clefs de la PNRRC (salle de veille ANPC), Lomé

III. Environnement physique et humain de la commune[1] d'Anié 1

3.1. Situation géographique

Avec une superficie d'environ 599 km², la commune d'Anié 1 forme avec sa voisine d'Anié 2 la préfecture d'Anié située dans la région des Plateaux. Elle a pour chef-lieu la ville d'Anié et

[1] Monographie de la préfecture de l'Ogou

compte 3 cantons à savoir Pallakoko, Anié et Kolokope (*Figure 1*). La commune d'Anié 1 est située entre les latitudes 7 ° 572' et 8° 029' Nord et les longitudes 0° 921'et 1°587' Est.
Elle est limitée au Nord par les communes de l'Est-Mono 1, de l'Est Mono 3 et de Blitta 2 ; au Sud par les communes de l'Ogou 1 ; à l'Est par la commune d'Anié 2 ; à l'Ouest par la commune d'Akébou 2 et d'Amou 3.

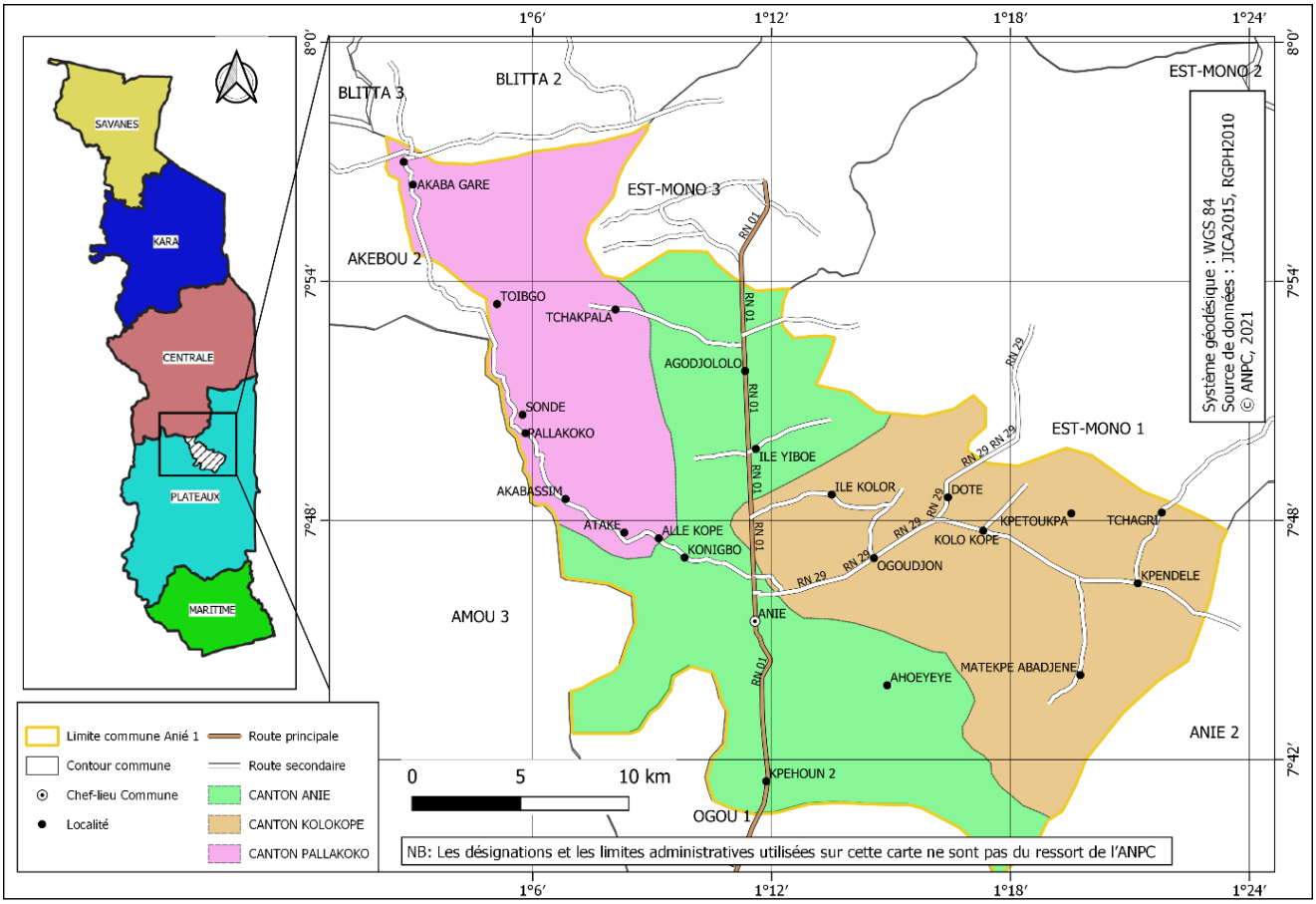

Figure 1 : carte administrative de la commune d'Anié 1

3.2. Environnement physique

3.2.1. Relief

La quasi-totalité de la commune est dominée par les plaines précambriennes sans dénivellation d'altitude faibles comprises entre 270 m et 285 m.

3.2.2. Climat

La commune d'Anié 1 jouit d'un climat subéquatorial humide avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches : une grande saison de pluie couvrant la période de mi-mars à mi-juillet avec un maximum de pluie en juin ; une petite saison sèche de mi-juillet à mi-août ; une petite saison pluvieuse de mi-août à mi-novembre et une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars. Les précipitations sont de l'ordre de 1100 mm à 1400 mm par an avec des variations interannuelles.
Les températures moyennes mensuelles varient d'un mois à l'autre au cours de l'année. Février est le mois le plus chaud avec près de 28°C alors qu'août le mois le plus froid enregistre 23°C. L'amplitude thermique annuelle ne dépasse pas 5°C.

L'humidité relative très variable d'une saison à une autre, connaît son maximum moyen au mois d'août avec 84% et son minimum moyen au mois de janvier 40 % à cause de l'influence de le Harmattan.

3.2.3. Sols et ressources en eau

On y rencontre des sols de type ferrugineux et ferrallitiques de fertilité relativement bonne. Les sols ferralitiques sont très moins étendus mais, ont une meilleure qualité agronomique. Les sols de type ferrugineux tropicaux sont par contre les plus étendus et leur valeur agronomique varie selon le degré de concrétionnement, d'induration et d'hydromorphie. Ce sont des sols sur matériaux d'altération peu épais à drainage moyen. En général, ils sont soit trop concrétionnés et donnent des résultats médiocres, soit peu concrétionnés et donnent de bons résultats. Les vertisols sont aussi présents et ne bordent seulement que les rives du fleuve Mono ; ils sont de très bonne qualité. La plupart des sols de la zone sont surexploités et requiert des apports organiques et minéraux. Ces sols sont propices aux cultures vivrières et au coton. On peut y faire aussi favorablement l'élevage des petits ruminants.
Le réseau hydrographique si important est étroitement lié à la nature du milieu physique. La commune se situe dans le sous bassin du Mono supérieur où toutes les eaux de surface s'articulent autour de ce fleuve. Elle bénéficie des apports du sous bassin de l'Ogou et de l'Anié qui sont des affluents du fleuve ; ces cours d'eau sont saisonniers et avec un débit irrégulier. Le sous-bassin de l'Anié a un débit de 20 m3 / s ; au pic de la saison pluvieuse, les rivières Anié et Ogou connaissent des crues qui engendrent annuellement des inondations avec des dégâts matériels importants et des pertes en vies humaines dues aux noyades lors des traversées.
La commune abrite un plan d'eau pour des besoins agricoles ; il s'agit du barrage hydroagricole d'Anié construit par la société SINTO. Lorsque les apports d'eau de ce barrage dépassent sa capacité de stockage, des lâchers préventifs sont faits. Les eaux issues de ces lâchers augmentent les débits et les niveaux des cours d'eau tributaires de l'Anié et de l'Ogou accentuant les impacts sur les personnes et leurs biens. La période de mi-février à mi-avril est marquée par de faibles débits.
Pour ce qui est des eaux souterraines de la commune, l'on distingue deux principales nappes : (1) les nappes localisées dans les roches d'altération (tendres), peu profondes qui ont un faible débit et tarissent souvent en saison sèche et (2) les autres nappes localisées dans les zones de fracture du socle, plus profondes avec un grand débit. Le taux de succès des forages est estimé à 92% et la qualité chimique des eaux révèle que ce sont des eaux à minéralisation non excessive de bonne qualité (douces).

3.2.4. Végétation et faune

De type guinéen, la végétation y est caractérisée par des savanes arbustives à arborées et des forêts riveraines (*Figure 2*). Les espèces dominantes de ce paysage sont entre autres : *Terminalia macroptera, Daniella Oliverio, Vitellaria paradoxa* etc. Il est à noter que la commune dispose d'une aire protégée ; il s'agit de la forêt classée d'Akaba d'une étendue de 25 ha qui est en pleine dégradation due essentiellement à la pression anthropique. L'ensemble de cette forêt classée est en cours de réhabilitation sur le Projet d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC).
La faune est riche et diversifiée ; on y rencontre des petits gibiers dont les rats, aulacodes, lièvres, biches, reptiles, singes, rapaces et divers oiseaux de même que la faune aquatique. Mais tout comme la végétation, la survie de cette faune est menacée par les activités agricoles

et surtout le surpâturage.

3.3. Milieu humain

La population de la commune d'Anié 1 est estimée en 2020 à 95 576 habitants. La commune comme le reste de la préfecture est composée d'une mosaïque d'ethnies dont les Ana, les Kabyè, les Lamba, les Ifè, les Fon, les Adja-Ewé et les Kotokoli. C'est une zone principalement agricole avec peu d'urbanisation. À l'exception du canton d'Anié, les cantons de Kolocopé et Pallakoko sont ruraux. Le seul centre considéré comme ville est Anié où vivent une multitude de commerçants et les agents de l'administration publique à côté d'un nombre non moins important d'agriculteurs. La commune, qui est un des grands centres commerciaux du pays, a une économie basée essentiellement sur le secteur primaire avec prédominance de l'agriculture, suivi du commerce des produits vivriers et de rente. En effet le secteur agricole occupe une grande portion de la population de la commune. La production agricole dans la commune est caractérisée par de petites et moyennes exploitations dont le labour se fait manuellement. La mécanisation prend de plus en plus d'ampleur ces dernières années ce qui augmente la demande en ressources foncières génératrice de conflits. Les principales cultures vivrières sont le maïs, le sorgho, l'igname, le manioc, le riz, le fonio, le haricot, l'arachide. Les cultures de rente pratiquées sont le café, le cacao, le coton, l'arachide sans oublier les cultures maraîchères.

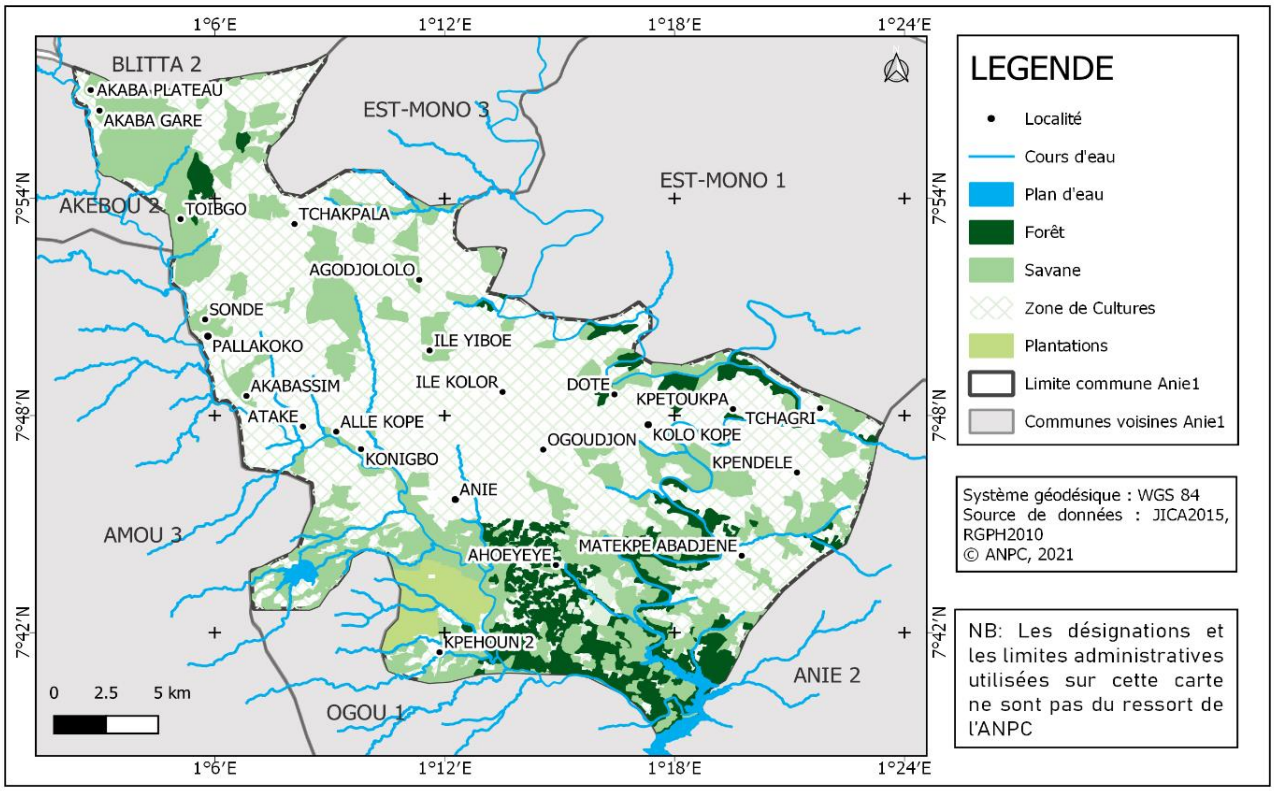

Figure 2 : cadre physique de la commune

IV. Cartographie des risques et menaces

La commune d'Anié 1 est exposée à divers aléas à savoir : pandémie à Covid-19, (i) les inondations, (ii) les feux de végétation/incendie, (iii) les épidémies (choléra), (iv) les épizooties (attaque de chenille légionnaire d'automne, peste, etc.), (v) les vents violents et (vi) les conflits liés à la transhumance et au foncier. Parmi les aléas précités, les plus importants par ordre décroissant de dégâts enregistrés sont :

- ✓ les conflits liés à la transhumance et au foncier
- ✓ les inondations
- ✓ les vents violents

4.1. Conflits liés à la transhumance et au foncier

Les conflits fonciers sont devenus de nos jours un phénomène récurrent et permanant avec plus d'ampleur au démarrage de chaque campagne agricole et ce dans les trois cantons ; le dernier conflit foncier date du mois d'août 2021. La commune d'Anié 1 étant située dans une plaine, dispose d'une végétation assez riche en espèces fourragères qui attirent les bouviers et leurs troupeaux en provenance des pays sahéliens à la recherche de fourrage. La transhumance, bien que réglementée par des textes au niveau régional et national, constitue une source de conflits entre les bergers nomades et les agriculteurs. Autrefois saisonnière, la transhumance est devenue permanente et prend de l'ampleur en termes de dégâts avec l'installation des bouviers nomades et leurs troupeaux dans les champs voire dans les aires protégées comme c'est le cas de la forêt classée d'Akaba dans le canton de Pallakoko. Les dégâts des conflits liés à la transhumance sont très importants car occasionnant parfois des pertes en vies humaines et des blessés graves. L'envahissement des champs et des aires protégées par les bouviers entraine respectivement la perte des cultures et de la biodiversité gage de sécurité alimentaire. Lorsque survient un conflit entre bouviers et agriculteurs dans une localité, il y règne un climat de méfiance et de peur surtout du côté de la communauté d'accueil avec des désirs de vengeance qui alimentent un cycle infernal de conflits. En effet, les communautés agricoles se disent lésées au profit des peulhs nomades à chaque fois que les forces de l'ordre et/ou la justice interviennent pour régler les conflits. Il en résulte un manque de confiance aux autorités locales de la part de ces communautés qui optent alors de se faire justice en attaquant les nomades ; or, ces derniers ont un caractère très violent et sont toujours armés. Les causes de ces conflits se trouvent dans le non-respect de la législation en matière de transhumance dont les points d'entrée et les couloirs de transhumance, la sédentarisation des bouviers transhumants et le mauvais traitement des bouviers de la part des gestionnaires des troupeaux. Les épisodes de braquages et de viols sur les femmes sont souvent signalés lors de ces conflits. Les conflits fonciers, peu représentatifs de ceux liés à la transhumance, sont dus aux phénomènes de double vente et de l'occupation des couloirs de transhumance par les cultivateurs. Un fait mérite d'être relevé ; les limites des couloirs de transhumance ne sont connues de tous les acteurs. Bien que des sensibilisations soient menées périodiquement à cet effet par les comités de gestion de la transhumance, des efforts restent à faire.

4.2. Inondations

L'inondation est le deuxième aléa récurrent et lourd en termes de dégâts rapportés et enregistrés dans la commune d'Anié 1. Les dernières inondations qu'a connues la commune date du mois de septembre 2021. Elles se manifestent par d'abondantes pluies suivies de crues des rivières Anié et Ogou qui entrainent la submersion des terres entre les mois d'août à

octobre tous les ans. Les enjeux exposés à l'inondation sont divers : les maisons, les champs, les infrastructures publiques comme les marchés, les centre de santé, les pistes rurales, certaines écoles etc. Tous les trois (03) cantons de la commune sont exposés aux inondations. Les dégâts sur les différents enjeux sont l'écroulement des maisons, la destruction des cultures, la perte des biens, la prolifération des maladies hydriques, l'endommagement des pistes, la perturbation des activités socio-économiques, etc. L'effondrement des maisons suite aux inondations occasionne des blessés et parfois des pertes en vies humaines. Aussi, les crues occasionnent-elles des noyades suivies quelque fois de mort d'homme lors des traversées. Au-delà des impacts négatifs, les inondations offrent certains avantages qui méritent d'être relevés : la fertilisation des terres basses par l'apport d'alluvions, l'accroissement des revenus des passeurs et l'abondance des ressources halieutiques. En effet la disponibilité de ces ressources augmente avec la durée et l'étendue des crues. Les pluies diluviennes qui occasionnent les inondations sont une manifestation naturelle des phénomènes météorologiques. Mais leur fréquence et l'ampleur des dégâts ces dernières années pourraient être attribuées à plusieurs facteurs à savoir : le déboisement surtout sur les rives des cours d'eau, l'installation dans les zones inondables, l'ouverture des vannes du barrage hydroagricole d'Anié et le dérèglement climatique. Le réseau hydrographique important et la situation géographique constituent des facteurs de vulnérabilité. Les cours d'eau de la commune collectent les eaux des localités situées en amont (Blitta, Sotouboua). De ce fait, les paysans sont parfois surpris par l'arrivée des eaux suite à des pluies en amont. Le système d'alerte précoce aux inondations mis en place par l'État joue un grand rôle dans la gestion des inondations avec la disponibilité des informations des services hydrométéorologiques et des alertes des services de protection civile. Outre ces alertes conventionnelles, les communautés sœurs des localités en amont fournissent des informations sur les pluies et les niveaux d'eau à celles d'Anié 1. Aussi, les connaissances endogènes telles que le coassement des crapauds annonciateurs de fortes pluies sont-elles utiles en termes de prévention.

4.3. Vents violents

Les vents violents, souvent accompagnés de pluies, surviennent deux fois par an dans la commune. Les derniers coups de vents enregistrés dans la commune datent de mai 2021. Ce sont des phénomènes ponctuels qui surviennent en début (avril-mai) et fin (septembre-octobre) de saison des pluies surtout dans les trois cantons. La fréquence de survenue et les dégâts occasionnés par les vents violents présentent une tendance à la hausse sur les dix dernières années. Les maisons, les champs, les plantations, les écoles, le bétail et marché sont les enjeux exposés. Et les dégâts occasionnés sur ces enjeux sont : le décoiffement et l'écroulement des maisons et autres infrastructures, le déracinement des arbres. Malheureusement l'on enregistre des blessés et quelques fois des pertes en vies humaines lors de certains de ces phénomènes. La situation géographique, le déboisement, la qualité des matériaux et des techniques de construction sont les facteurs de vulnérabilités qui induisent autant d'impact sur les populations de la commune.

V. Gouvernance en matière de RRC

La recrudescence des catastrophes ces dernières années avec leur impact négatif sur les efforts de développement au plan national et local ont conduit le gouvernement à faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité de développement.

5.1. Au niveau national

Le Togo a adhéré au Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et plus tard au Cadre d'action de Sendai (2015-2030) qui est une stratégie internationale des Nations-Unies pour la réduction des risques de catastrophes. Ce cadre recommande aux Etats parties prenantes, quatre actions prioritaires : i) la compréhension des risques de catastrophes ; ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes afin de mieux les gérer ; iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ; iv) le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Pour répondre aux orientations de la communauté internationale, plusieurs initiatives ont été menées sur les plans, politique, juridique et institutionnel.

- ***Cadre politique***

La thématique réduction des risques de catastrophes est prise en compte dans plusieurs instruments de planification de développement sectoriel et multisectoriel notamment :

- Feuille de Route Gouvernementale Togo 2025
- Politique nationale de la protection civile
- Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes
- Plan national de contingences
- Plan opérationnel du système d'alerte précoce sur les inondations au Togo
- Plan d'organisation de la réponse de sécurité civile
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC)

- ***Cadre juridique***

Plusieurs textes de lois et décrets sectoriels contiennent des dispositions pertinentes relatives à la réduction des risques de catastrophes parmi lesquels :

- Loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018
- Loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement
- Loi N°2016-002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire
- Loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial
- Loi N°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau
- Loi N° 2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique
- Loi N°2009-001 du 6 janvier 2009 sur la prévention des risques biotechnologiques
- Décret N° 2016-043/PR du 1er avril 2016 portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme
- Décret 2011-041/PR du 16 mars 2011 fixant les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental et le décret n° 2017-040/PR du 23 mars 2017 fixant la procédure des études d'impact environnemental et social
- Décret N° 2012-005/PR du 29 février 2012 relatif aux comités de développement à la base (CDB)

- ***Cadre institutionnel***

Le gouvernement a mis en place la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes. Elle est un forum d'échanges, de discussions, d'orientation et de prise de

décisions des acteurs impliqués notamment les représentants des services publics, de la société civile, des ONG, de la chefferie traditionnelle. Elle est élargie aux partenaires techniques et financiers à titre d'observateurs.

5.2. Au niveau local

La gestion des risques de catastrophes n'est pas encore bien prise en compte dans les actions de développement de la commune en ce sens que la décentralisation qui consacre le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales est récente. Les services déconcentrés de l'Etat, sur la base de la réglementation nationale qui encadre la réduction des risques de catastrophes accompagnent la commune à réduire sa vulnérabilité face aux aléas. Rappelons en outre que la préfecture d'Anié dont la ville d'Anié sert de chef-lieu de préfecture dispose d'une plateforme préfectorale de réduction des risques de catastrophes présidée par le Préfet.

5.3. Capacités de la commune en matière de RRC

La commune d'Anié 1 dispose des capacités matérielles et organisationnelles pour faire face aux situations d'urgence et de catastrophes. Ces capacités sont résumées dans le tableau 1 en termes de (1) structures et organisations, (2) infrastructures socio-économiques, (3) ressources matérielles et (4) ressources financières.

Tableau 1 : Liste des capacités de la commune

Type de capacités	Ressources disponibles
Structures et organisations	Structures déconcentrées de l'Etat, ONGs (CRT, Carrefour et développement, etc.), Associations de femmes dynamiques, Réseau espoir de Pallakoko, Conseil préfectoral de la jeunesse, Comité de gestion de la transhumance, Comité Paix, etc.
Infrastructures socio-économiques	4 USP, 1 CHP, 1 CMS privée (Bethel) ; une (01) case de santé, six magasins de stockage, une (01) usine d'égrenage de coton au CRA-SH marché d'Anié ; Sites touristiques : roches de Lahalaha à Pallakoko ; usine de SINTO ; Centre de recherche agronomique de Kolocopé (CRA-SH) ; Barrage hydroagricole d'Anié ; Unité de transformation de soja ; Carrières : graviers à Kognibgo, carrières de sable, etc.
Ressources matérielles	Une ambulance, matériel d'intervention de SINTO, 2 pirogues simples et une pirogue motorisée, gilets de sauvetage, etc.
Ressources financières	A mobiliser

5.4. Analyse des forces faiblesses opportunités et menaces (FFOM) de la commune en matière de RRC

L'analyse des forces et faiblesses, aspects intrinsèques à la commune et celle des opportunités et menaces, liés aux facteurs externes éclaire sur les points sensibles sur lesquels se baser pour mener efficacement les actions du plan que ce soit en termes d'opportunités ou de faiblesses à corriger.

Tableau 2 : Matrice FFOM

FORCES

- Ressources humaines
- Autosuffisance alimentaire
- Marché d'Anié (3ème au niveau national ; construit sur 19 ha)
- Usine SINTO
- Services déconcentrés de l'État
- Forte solidarité
- Cadres de diaspora de la localité
- Présence de la rivière Anié et du fleuve Mono
- Site des roches de Lahalaha (Pallakoko) Carrières : graviers et sable

FAIBLESSES

- Insuffisance d'infrastructures routières
- Mauvais état des infrastructures routières
- Manque de matériel requis dans les centres de santé
- Traversée du corridor de la transhumance
- Déboisement des formations végétales
-

OPPORTUNITES

- Cadres et diaspora de la localité
- PTF, ONGs
- Jumelage avec la ville française (Coulon)
- Intercommunalité

MENACES

- Déboisement des formations végétales par les étrangers
- Carbonisation
- Transhumance

5.5. Genre dans la RRC

De façon générale, les catastrophes affectent les femmes, les hommes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap mais de manières différentes. Elles ont généralement des conséquences plus graves pour les femmes que les hommes du fait de leur éducation liée à des préjugés sociaux, leur accès aux moyens de production, notamment à la terre, très limité. Par exemple lors d'une inondation le nombre de femmes victimes peut être plus élevé du fait des restrictions comportementales, ou qu'elles n'ont pas appris à nager. Un changement de paradigme, surtout à travers la participation active des femmes au processus de prise de décisions, est donc nécessaire pour réduire le fossé des inégalités lié au genre. En effet, il est indispensable de considérer les besoins spécifiques des femmes, des hommes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le processus de planification et de programmation des activités pour la réduction des risques de catastrophes. Des expériences ont montré qu'en situation de crise, non seulement les femmes paient le lourd tribut, mais leur contribution au relèvement et à la reconstruction de leur communauté est importante.
Dans le présent plan, l'intégration des préoccupations et des besoins des hommes et des femmes sera faite de manière équitable et ce depuis la formulation des actions prioritaires

jusqu'au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre. Un accent particulier sera mis sur le savoir-faire, les compétences, les connaissances et les besoins distinctifs des femmes d'autant plus qu'elles représentent plus de 50 % de la population.

VI. Composantes et actions prioritaires communales pour la RRC

6.1. Composantes

Au regard des aléas susceptibles de survenir dans la commune et des capacités de gestion des acteurs, des actions sont formulées en vue d'améliorer la résilience de la commune. Les actions retenues dans le plan d'action local de réduction des risques de catastrophes sont organisées en quatre composantes qui sont les quatre priorités du cadre d'action de Sendai. Ces actions sont budgétisées et une programmation d'exécution de mise en œuvre sur cinq ans est prévue dans le Tableau 3.

Composante 1 : comprendre les risques de catastrophe

Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement. À ce titre, les actions suivantes ont été proposées :

- former annuellement les groupements agricoles sur les bonnes pratiques de gestion durables des terres ;
- simplifier le code foncier en ressortant les droits des femmes à la terre ;
- traduire et diffuser le code foncier en langues locales ;
- former les acteurs et vulgariser le code foncier ;
- simplifier les textes relatifs à la transhumance ;
- traduire en langues locales les textes relatifs à la transhumance ;
- renforcer les capacités du comité préfectoral de gestion de la transhumance et vulgariser les textes relatifs à la transhumance;
- sensibiliser les communautés locales et celles nomades sur le maintien de la paix et la cohésion sociale sur la Radio Azur ;
- cartographier les zones à risques de la commune ;
- mettre en place une base de données pour le suivi des risques ;
- répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce.

Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

La gouvernance des risques de catastrophe revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la remise en état. Les actions retenues pour cette composante sont :

- mettre en place deux postes de contrôle forestiers ;
- faire le plaidoyer pour la révision du cadre législatif et règlementaire de la gestion de la transhumance en impliquant les communes ;
- prendre en compte la réduction des risques de catastrophes dans le plan de développement communal ;

- former les élus locaux et chefs traditionnels en matière de médiation communautaire en impliquant fortement les femmes ;
- renforcer les capacités des professionnels des bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les techniques de construction résilientes en impliquant fortement les femmes ;
- installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre ;
- élaborer un plan communal de contingence ;
- élaborer le plan ORSEC communal ;
- élaborer un plan d'évacuation rapide du marché d'Anié.

Composante 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle. Ceci permet de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et de préserver l'environnement. Les actions suivantes sont retenues dans cette composante :

- cartographier et matérialiser les limites des couloirs de transhumance de la commune ;
- créer les points d'eau et planter les espèces fourragères dans les couloirs de transhumance ;
- renforcer le SAP communautaire en multipliant les balises ;
- construire des pistes et ponts (surtout dans le canton de Pallakoko) ;
- promouvoir le suivi des jeunes plants des reboisements antérieurs ;
- promouvoir l'utilisation des foyers améliorés et du gaz ;
- mettre en place les volontaires de la protection civile ;
- élaborer le plan/schéma d'aménagement de la commune ;
- construire les ouvrages d'assainissement (bassin d'orage et caniveau) ;
- élaborer des outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, etc. ;
- organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour sa participation aux actions de RRC ;
- reboiser les formations dégradées et les rives des cours d'eau.

Composante 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

Les risques de catastrophe ne cessent d'augmenter et exposent les populations et leurs biens. Les enseignements tirés des catastrophes passées montrent qu'il faut mieux se préparer à l'intervention en cas de catastrophe. Cette préparation implique de prendre des mesures avant que les catastrophes se produisent, d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la préparation aux catastrophes et de veiller à ce que des moyens soient en place pour que des opérations de secours et de relèvement puissent être menées efficacement à tous les niveaux. Les actions prévues en ce sens sont :

- construire et équiper les centres de secours ;

- identifier et construire les sites d'accueil des sinistrés ;
- faire le pré positionnement des vivres et non vivres en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, enfants, etc. ;
- organiser deux exercices de simulation en impliquant fortement les femmes ;
- soutenir les AGR des populations victimes surtout les femmes ;
- entretenir les ouvrages d'assainissement avec l'implication des femmes.

6.2. Plan d'action

Tableau 3 : Plan d'action

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
1	**Composante 1 : Comprendre les risques de catastrophes Objectif spécifique : Améliorer les connaissances sur les risques de catastrophes et les moyens pour y faire face**									
1.1	Former annuellement les groupements agricoles sur les bonnes pratiques de gestion durables des terres	Proportion des groupements agricoles sensibilisés	Mairie	Chefs traditionnels, Action sociale, ANPC, Agriculture, MERF, ANPC	15 000 000			3 000 000	3 000 000	3 000 000
1.2	Simplifier le code foncier en ressortant les droits des femmes à la terre	Un (01) code foncier simplifié disponible	Mairie	Aménagement du territoire, Urbanisme, Agriculture, Action sociale, ANPC	2 500 000		2 500 000			
1.3	Traduire et diffuser le code foncier en langues locales	Code foncier traduit dans trois (03) langues locales	Mairie	Aménagement du territoire, Urbanisme, Agriculture, Action sociale, ANPC	2 500 000		2 500 000			
1.4	Former les acteurs et vulgariser le code foncier	Proportion de leaders communautaires formés	Mairie	Aménagement du territoire, Urbanisme, Agriculture, Action sociale, ANPC	5 000 000		5 000 000			
1.5	Simplifier les textes relatifs à la transhumance	Nombre de textes relatifs à la transhumance simplifiés	Mairie	ANPC, MERF, Agriculture, FDS	2 500 000	2 500 000				
1.6	Traduire en langues locales les textes relatifs à la transhumance	Nombre de langues locales de diffusion	Mairie	Ministère agriculture, ANPC	2 500 000	2 500 000				

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
1.7	Renforcer les capacités du comité préfectoral de gestion de la transhumance et vulgariser les textes relatifs à la transhumance	Proportion des membres du comité formés	Mairie	MERF Agriculture ANPC	5 000 000		2 500 000	2 500 000		
1.8	Sensibiliser les communautés locales et celles nomades sur le maintien de la paix et la cohésion sociale sur la Radio Azur	Nombre de séances de sensibilisation et de diffusion organisée	Mairie,	Chefs traditionnels, ONGs, ANPC	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
1.9	Cartographier les zones à risques de la commune	Nombre de cartes disponibles	Mairie, ANPC	ANPC, Santé, DNC, MERF	10 000 000		10 000 000			
1.10	Mettre en place une base de données pour le suivi des risques	Base de données disponible	Mairie,	ANPC	PM	PM	PM	PM	PM	
1.11	Répertorier les indicateurs locaux et conventionnels d'alerte précoce	Nombre d'indicateurs locaux identifiés	Mairie	CRT, MERF	5 000 000	5 000 000				
2	**Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes Objectif spécifique : Mettre en place les instruments pour une gestion efficace des catastrophes**									
2.1	Mettre en place deux postes de contrôle forestiers	Deux de postes de contrôle forestiers installés	Mairie	MERF	PM		PM			
2.2	Faire le plaidoyer pour la Révision du cadre législatif et règlementaire de la gestion de la	Nombre de rencontres de plaidoyer	Mairie	Administration territoriale, justice, MERF, Agriculture	PM	PM	PM		PM	PM

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
	transhumance en impliquant les communes									
2.3	Prendre en compte la réduction des risques de catastrophes dans le plan de développement communal	PDC intégrant la RRC	Mairie	ANPC, Ministère chargé de l'agriculture	PM	PM	PM		PM	PM
2.4	Former les élus locaux et chefs traditionnels en matière de médiation communautaire en impliquant fortement les femmes	Proportion d'élus locaux et de chefs traditionnels formés Nombre de femmes impliquées	Mairie	ANPC, AMATDDT	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
2.5	Renforcer les capacités des professionnels des bâtiments (maçons, menuisiers, ferrailleurs etc.) sur les techniques de construction résilientes en impliquant fortement les femmes	Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	Mairie	MUH, Enseignement technique et professionnel, Centres de formation professionnelle, Action sociale, Chambre des métiers	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
2.6	Installer une plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et	Plateforme communale installée et fonctionnelle Proportion de	Mairie	ANPC, Action sociale, Agriculture, MERF, Santé	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
	assurer son fonctionnement en tenant compte de l'équité genre	femmes impliquées								
2.7	Elaborer un plan communal de contingence	Plan de contingence communal	Mairie	ANPC, Action sociale, Agriculture, Environnement, Santé	5 000 000		5 000 000			
2.8	Elaborer le plan ORSEC communal	Plan ORSEC communal	Mairie	ANPC, Action sociale, Agriculture, Environnement, Sapeurs-pompiers, Santé, CRT	15 000 000				15 000 000	
2.9	Elaborer un plan d'évacuation rapide du marché d'Anié	un plan d'évacuation rapide	Mairie	ANPC, Action sociale, Agriculture, Environnement, Sapeurs-pompiers, Santé, CRT	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
3	**Composante 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience** **Objectif spécifique : Faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité de développement**									
3.1	Cartographier et matérialiser les limites des couloirs de transhumance de la commune	Nombre de cartes disponibles délimitant les couloirs de transhumance matérialisés	Mairie,	MAEDR, MERF	25 000 000	15 000 000	10 000 000			

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
3.2	Créer les points d'eau et planter les espèces fourragères dans les couloirs de transhumance	Nombre de points d'eau créés Effectif par espèce fourragère plantée	Mairie,	MAEDR, MERF	40 000 000		15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
3.3	Renforcer le SAP communautaire en multipliant les balises	Nombre de balises supplémentaires fonctionnels	Mairie,	MEHV, ANPC	PM	PM	PM	PM	PM	PM
3.4	Construire des pistes et ponts (surtout dans le canton de Pallakoko)	Nombre de pistes et de ponts construits	Mairie,	MTP, MPR	PM	PM	PM	PM	PM	PM
3.5	Promouvoir le suivi des jeunes plants des reboisements antérieurs	Nombre de jeunes plants suivis	Mairie	MERF, ANPC	PM	PM	PM	PM	PM	PM
3.6	Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés et du gaz	Nombre de ménages disposant de foyers améliorés	Mairie,	MERF, ANPC, Mine et énergie, Action sociale	PM	PM	PM	PM	PM	PM
3.7	Mettre en place les volontaires de la protection civile	Nombre de volontaire de la protection civile	Mairie	CSP, ANPC, CRT	5 000 000		5 000 000			
3.8	Élaborer le Plan/schéma d'aménagement de la Commune	Un plan d'aménagement	Mairie	ANPC, MATDCL, Ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat	10 000 000		10 000 000			

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
3.9	Construire les ouvrages d'assainissement (bassin d'orage et caniveau)	Nombre d'ouvrages construits	Mairie	MTP, ANASAP	PM		PM	PM		
3.10	Elaborer des outils de sensibilisation et de communication des populations sur la RRC en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap,	Nombre d'outils de communication élaborés et diffusés	Mairie	Action Sociale, MERF, ANPC, Communication, MERF	20 000 000	10 000 000	3 000 000		2 000 000	2 000 000
3.11	Organiser une table ronde avec le secteur privé de la commune pour sa participation aux actions de RRC	Nombre d'entreprises privées présentes	Mairie	Chambre de commerce, ANPC	6 000 000	3 000 000	3 000 000			
3.12	Reboiser les formations dégradées et les rives des cours d'eau	Superficie reboisée	Mairie	MERF, ANPC	25 000 000	10 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
4	**Composante 4 : Renforcer la préparation aux catastrophes pour la réponse, le relèvement et la reconstruction** **Objectif spécifique : Améliorer les capacités d'intervention pour permettre aux populations de faire face aux situations de crise**									
4.1	Identifier et construire les sites d'accueil des sinistrés	Nombre de sites d'accueil identifiés Nombre de sites d'accueil construits	Mairie	Action sociale, ANPC, CRT, WASH, Santé	5 000 000		2 500 000	2 500 000		

Code	Actions	Indicateur de résultats	Structures responsables	Structures impliquées	Coût estimatif	Période de mise en œuvre				
						2022	2023	2024	2025	2026
4.2	Faire le pré positionnement des vivres et non vivres en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, personnes en situation de handicap, enfants, etc.	Nombre de pré-positionnement	Mairie	Action sociale, ANPC	70 000 000	30 000000	10 000000	10 000000	10 000000	10 000000
4.3	Organiser deux exercices de simulation en impliquant fortement les femmes	Nombre d'exercices de simulation	Mairie	Action sociale, ANPC, WASH, Santé, MAEDR, MERF, CRT	20 000 000		10 000 000		10 000 000	
4.4	Soutenir les AGR des populations victimes surtout les femmes	Nombre d'AGR appuyées Proportion de femmes bénéficiaires	Mairie	Action sociale, ANPC	70 000 000		30 000 000	15 000 000	15 000 000	10 000 000
4.5	Entretenir les ouvrages d'assainissement avec l'implication des femmes	Nombre d'ouvrages assainis Proportion de femmes impliquées	Mairie	MDBJEJ, MEHV, ANASAP	50 000 000	10 000000	10 000000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
4.6	Construire et équiper les centres de secours	Un centre de secours fonctionnel	Mairie	CSP, TP, ANPC	100 000 000				70 000 000	30 000 000
	Suivi-évaluation	Nombre de suivi-évaluation effectués	Mairie	Plateforme RRC	20 000 000		10 000000			10 000 000
	Total					**576 000 000**				

Le coût estimatif pour la mise en œuvre de ce présent plan d'action local de réduction des risques de catastrophes est ***de cinq cent soixante-seize millions (576 000 000) de francs CFA*** *hormis les coûts non estimés (PM).*

6.3. Evaluation des risques

Les risques potentiels qui peuvent remettre en cause la bonne finalisation des actions et activités sont :

- le manque de volonté politique au niveau communal ;
- le manque de coordination intersectorielle ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources par les structures ;
- la faible adhésion des acteurs sectoriels et des PTF ;
- la faiblesse de l'expertise mobilisée ;
- la faible adhésion des populations.

VII. Mobilisation des ressources

La mise en œuvre des actions prévues dans ce plan nécessite l'engagement des acteurs et les ressources. La commune d'Anié 1, tout comme les autres communes du pays, dispose d'un budget qui intègre les dépenses liées à la réduction des risques de catastrophes. Des lignes budgétaires sont prévues à cet effet mais malheureusement ces lignes ne sont pas dotées de ressources. Il importe donc, que toutes les entités impliquées dans ce processus explorent et exploitent toutes les possibilités de mobilisation des ressources tant financières que matérielles et ce à tous les niveaux. Le mécanisme de mobilisation de ressources se situe à deux niveaux : niveau national/international et niveau local.

7.1. Au niveau national et international

Les ressources financières externes pour la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées par la commune d'Anié 1 à travers :

- la dotation de l'Etat ;
- le partenariat sous forme de jumelage avec d'autres collectivités territoriales ;
- l'appui de la diaspora ;
- les dons et legs ;
- la contribution des PTF.

7.2. Au niveau local

Au niveau interne, les ressources financières en faveur de la réduction des risques de catastrophes peuvent être mobilisées à travers :

- les recettes fiscales (les taxes, les impôts) et non fiscales ;
- la participation des organisations de la société civile ;
- le partenariat commune-secteur privé ;
- les dons et legs.

S'agissant des autres ressources et conformément aux dispositions légales et réglementaires portant organisation territoriale, les maires ont le pouvoir de réquisitionner le personnel et les matériels nécessaires à la gestion des situations de crise.

VIII. Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions

Un suivi interne des activités se fera par l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre sous le leadership de la commune chaque semestre suivant les indicateurs du tableau 4. Les services déconcentrés de l'ANPC, l'Action sociale, l'environnement, l'agriculture, des travaux publics, etc. appuient la mairie dans cette tâche. Des rapports techniques et financiers seront produits à l'issue de chaque suivi afin de rendre régulièrement compte des résultats du plan. En outre l'évaluation à mi-parcours sera faite après deux ans et demi de mise en œuvre du plan afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats. Enfin un rapport bilan des travaux et une évaluation finale sont prévues après les cinq (05) ans.

Tableau 4 : indicateurs de suivi-évaluation du plan d'action

Composante	Indicateur de résultats	Cibles 2024	Cibles 2026
Composante 1 : Comprendre les risques de catastrophes	Proportion des groupements agricoles sensibilisés	25%	50%
	Un (01) code foncier simplifié disponible	1	1
	Code foncier traduit dans trois (03) langues locales	3	3
	Proportion de leaders communautaires formés	45	45
	Nombre de textes relatifs à la transhumance simplifiés	4	4
	Nombre de langues locales de diffusion	5	5
	Proportion des membres du comité formés	30%	50%
	Nombre de séances de sensibilisation et de diffusion organisées Nombre de cartes disponibles	12 4	20 4
	Base de données disponible	1	1
	Nombre d'indicateurs locaux identifiés Nombre de documents édités	5	5
Composante 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophes	Deux postes de contrôle forestiers installés	2	2
	Nombre de rencontres de plaidoyer	3	5
	PDC intégrant la RRC		
	Proportion d'élus locaux et de chefs traditionnels formés Nombre de femmes impliquées	50% dont 50% de femmes	100% dont 50% de femmes
	Nombre de corps de métiers en bâtiment formés	3	3
	Plateforme communale installée et fonctionnelle Proportion de femmes impliquées	1 dont 50% de femmes	1 dont 50% de femmes
	Plan de contingence communal	1	1
	Plan ORSEC communal	1	1
	Un plan d'évacuation rapide	1	1

Composante	Indicateur de résultats	Cibles 2024	Cibles 2026
Composante 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience	Nombre de cartes disponibles délimitant les couloirs de transhumance matérialisés	1	1
	Nombre de points d'eau créés Effectif par espèce fourragère plantée	10 15000	15 25000
	Nombre de balises supplémentaires fonctionnels	10	15
	Nombre de ponts construits Nombre de Km pistes aménagées		
	Nombre de jeunes plants suivis		
	Nombre de ménages disposant de foyers améliorés	25%	35%
	Un centre de secours fonctionnel	1	1
	Nombre de volontaires de la protection civile	60	60
	Document de plan d'aménagement	PM	
	Nombre d'ouvrages construits	PM	
	Nombre d'outils de communication élaborés et diffusés	3	6
	Nombre d'entreprises privées présentes		
	Superficie reboisée	12	20
Composante 4 : Renforcer la préparation aux catastrophes pour la réponse, le relèvement et la reconstruction	Nombre de sites d'accueil identifiés Nombre de sites d'accueil construits	1	1
	Nombre de pré-positionnement	3	5
	Nombre d'exercices de simulation Proportion de femmes ayant participé à l'exercice	1	2
	Nombre d'AGR appuyées Proportion de femmes bénéficiaires	35 dont 50% de femmes	55 dont 50% de femmes
	Nombre d'ouvrages assainis Proportion de femmes impliquées		
Suivi évavaluation	Nombre de suivi-évaluation effectués		

Conclusion

La réduction des risques de catastrophes est de nos jours un défi majeur qui se pose à toutes les nations, car du fait de la dégradation de l'environnement, de l'urbanisation rapide et non contrôlée, de l'occupation anarchique de l'espace et surtout des changements climatiques, les catastrophes sont devenues récurrentes. Une catastrophe peut en quelques instants annihiler les efforts de développement de plusieurs années d'une communauté voire d'une nation. Pour ce faire, toute action de développement qui se veut durable doit prendre en compte la dimension risque de catastrophes.

La mise en œuvre du présent plan, outil de planification des actions de réduction des risques de catastrophes au niveau local, devrait contribuer à accroître la résilience des populations de la commune d'Anié 1 face aux principaux aléas identifiés. L'arrimage du plan d'action local de réduction des risques de catastrophes au Plan de Développement Communal (PDC) est un gage de mobilisation de ressources pour sa mise en œuvre.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
22 51 02 05
05 Boite Postale 463 Lomé-Togo
anpctogo@anpctogo.tg
www.anpctogo.tg

.

©Copyright ANPC 2022